

INTERPELLATION URGENTE

Emménagements sous pression aux Plaines-du-Loup

Le nouvel écoquartier des Plaines-du-Loup est en pleine expansion et on a vu cet été de nombreux ouvrages être livrés. Je pense pouvoir dire que tout le monde à Lausanne voit arriver avec soulagement ces 8'000 logements, prévu à terme pour 2030, et qui vont permettre, de détendre un peu le marché locatif en ville de Lausanne et de permettre à la fois à des gens qui ont besoin d'être au centre de la Ville d'y trouver un peu plus facilement de quoi se loger. Egalement on est ravis que l'avancement de cet écoquartier donne la possibilité à de nombreux Lausannois de vivre dans un cadre respectueux de l'environnement, au bénéfice de nombreuses infrastructures et avec des modèles de vivre ensemble riches et variés.

Il a cependant été porté à notre connaissance que, durant les mois d'été qui viennent de s'écouler, une vague relativement importante de nouveaux locataires dans ce quartier a été tributaire de traitement qui ne sauraient être digne d'un service de la Ville de Lausanne. En particulier les processus d'attribution des baux à loyer, depuis le dépôt des dossiers, jusqu'au emménagements se sont déroulés sous pression, avec des irrégularités étonnantes et ont représenté des facteurs de stress et d'inquiétudes pour ces personnes.

Étant donné que ces problèmes touchent des locataires déjà installés ou en cours d'installation, et que cela pourrait encore concerner ceux des prochaines phases, il est crucial que cette interpellation soit traitée en urgence afin de corriger ces manquements et garantir un meilleur processus d'entrée pour les futurs habitants des Plaines-du-Loup.

Selon les retours obtenus de la part de différents habitants il est important de mettre en évidence les points suivants :

- Des temps d'attente énorme entre les dépôts de demande de location et les réponses, (délai qu'on nous a rapporté pouvant aller de 2 à 3 mois)
- Une communication opaque voire inexistante durant tout ce temps-là sur l'état de l'avancée de ces attributions
- Des délais devenant soudain très court lorsque des baux sont attribués à des locataires, à qui on demande de se prononcer sur la signature.
- L'absence de VISITE préalable des habitations et des locataires qui doivent se décider sur la base d'un plan au mètre carré, sans précision sur les dépendances, sur la hauteur des murs, sur les vis-à-vis ou la luminosité.
- Des états des lieux imposés à des dates empêchant parfois les locataires de pouvoir résilier leur précédent logement, ou même d'organiser raisonnablement un déménagement.
(Pour être clair on parle de délai de parfois 2 semaines entre la nouvelle de l'attribution, la signature, l'état des lieux qui sert de visite ET l'emménagement)
- Un traitement des personnes peu chaleureux, pouvant donner un sentiment de mépris lors des contacts avec le service des Gérances de la Ville.
- Des manquements de communication importants concernant le % de logements géré par la Commune au sein des immeubles appartenant à des coopératives.

Autre point important, si l'éco-quartier vise la mise en valeur de la mobilité douce et de la multimodalité, il semble que l'absence de macarons de stationnement dans le quartier

suscite de vives inquiétudes et complique le quotidien, notamment pour les résidents qui dépendent d'un véhicule pour des raisons d'organisation professionnelle ou familiales

Ce qui est superbe dans ce projet d'écoquartier c'est qu'il vise à promouvoir des modes de vie plus durables, à incarner une cohésion sociale plus forte entre les personnes vivant avec des pouvoir d'achats très différents parmi les couches de la population Lausannoise.

Et c'est à saluer ! Vraiment c'est tellement porteur d'espoir !

Pourtant nombreux sont les habitants confrontés à des contraintes spécifiques, qui se sont vu imposer des traitements qu'on ne tolérerai pas si cela se passait sur le marché privé de l'immobilier.

Il apparaît donc que la ville n'a pas suffisamment pris en compte un nombre certain des situations particulières que cette manne d'habitants allait mettre à mal, laissant ainsi certains locataires sans solution adaptée à leurs besoins.

Je suis obligée d'ajouter que malheureusement, comme toujours, ce sont les personnes les plus fragilisées qui font les frais de ces failles : celles qui sont en attente d'un logement depuis longtemps et s'épuisent en dépôts de dossier, celles qui ne peuvent pas se permettre de mettre un mois de salaire dans leur déménagement PLUS dans le fait de devoir payer un loyer à double faute de pouvoir respecter les délais, celles qui doivent trier dans l'urgence le contenu d'un 3 ou 4 pièce dans laquelle elles ont parfois conservé 30 ans de vie et qui vivent comme un traumatisme de devoir agir dans la précipitation, celles qui pensent qu'elles ont déjà tellement de chance d'avoir obtenu un bail à loyer, qu'elles n'osent pas demander si elles peuvent utiliser plus que la buanderie de leur immeuble,....

Face à ces constats, plusieurs questions se posent quant à l'accompagnement des locataires dans ce processus. Ainsi, j'adresse les questions suivantes à la Municipalité :

1. Quelle est la politique de la ville concernant les visites des appartements avant la signature du bail aux Plaines-du-Loup ? Comment cela se passe-t-il depuis le printemps dernier ? Est-il prévu de garantir aux futurs locataires une visite préalable pour évaluer tous les aspects du logement ?
2. Pourquoi les régies imposent-elles des délais aussi courts entre l'attribution du logement et la signature du bail, ainsi que pour l'organisation du déménagement ?
3. Quelles mesures sont prises pour permettre aux locataires d'organiser leur déménagement dans des conditions raisonnables et respectueuses de leur situation personnelle ?
4. Quelle est la justification de l'imposition des dates de déménagement par les régies ?
5. En l'absence de visite préalable, quels mécanismes de recours sont offerts aux locataires en cas de découverte de défauts ou de non-conformités après l'entrée dans le logement ? Et est-il prévu de permettre plus de flexibilité pour les futurs locataires, en tenant compte de leurs contraintes personnelles et professionnelles ?
6. Les coopératives de l'écoquartier dans lesquels la Ville de Lausanne gère un pourcentage de logement ont communiqué avec le service des Gérances à propos de leur fonctionnement ceci dans le souci d'assurer une qualité de vie égalitaire entre locataire coopérateur et locataires non coopérateur. Comment la Ville explique-t-elle que ces

informations n'aient pas suivi ? Et comment prévoit-elle de garantir que les personnes s'installant au sein des coopératives soient bien informées sur leurs droits ?

7. Comment la Ville de Lausanne entend-elle répondre aux besoins spécifiques de certains locataires en matière de stationnement dans l'écoquartier des Plaines-du-Loup ?
8. Enfin, y-a-t-il actuellement suffisamment de personnel au sein du service des gérance de la Ville pour accomplir leurs missions de manière efficace ?

~~Nando Khemiss~~

Magal Grausz
~~M. Peller~~

Seyi Kayuncu
~~K. Sayar~~

~~Handwritten signature in blue ink~~

~~Damros~~